

AFFAIRE N° 11.

OBJET: Acquisition de deux terrains de 2 101m² au total cadastrés section AW n°5 et 11, appartenant à Monsieur René BARRET, nécessaires à la réalisation de la ZAC n°2 des Patates à Durand.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

En vue de la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté n°2 des Patates à Durand, la SEDRE a négocié pour le compte de la Commune l'acquisition de deux terrains de 1392 et 709m² cadastrés section AW n°5 et 11 sis à Sainte-Clotilde chemin des Tamarins.

Un accord a été conclu avec le propriétaire, Monsieur René BARRET, sur le prix total de 125 231 Francs, conforme à l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte d'acquisition de ces deux terrains et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du budget communal et financée par emprunt.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

100 - St Denis le 9 Juillet 1981
P/le Préfet
le Secrétaire Général
signé Didier Culliaud
pour copie certifiée conforme
au Préfet
le chef de Bureau délégué
Jacques Jacoste